

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5271**

commune (s) : Oullins

objet : **Place Arlès Dufour (Bertholey) - Parc de stationnement - Choix du gestionnaire - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément à la décision du Bureau n° B-2006-4717 en date du 23 octobre 2006, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour trouver un gestionnaire pour exploiter le parc de stationnement Arlès Dufour (Bertholey) à Oullins.

Après publication de l'avis d'appel d'offres, le 30 janvier 2007, quatre sociétés ont fait acte de candidature et ont déposé une offre avant le 12 mars 2007, date limite de dépôt des offres.

Les plis ont été ouverts le 13 mars et, après analyse des candidatures, la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) a retenu les quatre sociétés et a procédé à l'ouverture des offres le 6 avril 2007.

Le 20 avril, après analyse des propositions, la CPAO a attribué à la société Effia stationnement le marché dont le montant s'élève à 1 274 240 € HT, soit 1 523 991,04 € TTC pour une durée de un an reconductible 5 fois ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché d'une durée de 6 ans concernant l'exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour (Bertholey) à Oullins avec la société Effia stationnement pour la somme totale de 1 274 240 € HT, soit 1 523 991,04 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 622 800 - fonction 824 - opération n° 1377.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,